

# Zones de basses émissions en Belgique

LeasePlan

What's next?

# Table des matières

1. Qu'est-ce qu'une zone de basses émissions ?	4
2. LEZ en Belgique	5
3. Dérogations	7
4. Comment se déroulent les contrôles ?	8
5. Que faire si vous ne pouvez pas accéder à une LEZ ?	9
6. Anvers	10
7. Bruxelles	12
8. Gand	14
9. Conséquences pour votre flotte	16



En introduisant des zones environnementales, les villes souhaitent améliorer la qualité de l'air et la santé de leurs habitants et de leurs visiteurs. Les **LEZ** et les **ZEZ** sont toujours délimitées par des **panneaux de signalisation spécifiques**.

Les conditions d'autorisation s'appliquent **7 jours sur 7** et **24 heures sur 24**.



# 1. Qu'est-ce qu'une zone de basses émissions ?

Une **zone de basses émissions** (LEZ, abréviation de l'anglais Low Emission Zone) est une zone environnementale qui correspond à une zone urbaine dans laquelle les véhicules à moteur polluants sont interdits. Une zone environnementale a pour but de **protéger le milieu de vie contre les gaz d'échappement** des moyens de transport les plus polluants (anciennes voitures de société diesel et essence). Outre les LEZ, il existe un deuxième type de zone environnementale, la zone zéro émission (ZEZ). En tant que conducteur, l'accès à une zone environnementale dépend de la **norme Euro** de votre véhicule. Cette valeur figure sur le certificat d'immatriculation (pour les véhicules neufs) ou sur le Car-Pass (pour les véhicules d'occasion) de votre véhicule.

En introduisant des **zones environnementales**, les villes cherchent à améliorer la qualité de l'air et la santé de leurs habitants et de leurs visiteurs. Les **LEZ** et les **ZEZ** sont toujours délimitées par **des panneaux de signalisation spécifiques**. Les conditions d'autorisation s'appliquent **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**.

En **Europe**, il y a des zones environnementales entre autres dans les pays suivants : **Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède**. Étant donné qu'il n'existe pas de réglementation européenne universelle, les règles, les panneaux de signalisation et les amendes varient d'un pays à l'autre. Il est donc nécessaire de bien s'informer et de demander à temps les éventuelles vignettes.



## 2. LEZ en Belgique

La réglementation relative aux zones de basses émissions en Belgique concerne les **véhicules particulières, les camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes, les bus** et les **autocars**. Les camions de 3,5 tonnes et plus ne sont pas concernés, car ils sont déjà soumis à la redevance kilométrique.

### Flandre et Bruxelles

**Anvers** a été la première ville de Belgique à instaurer une zone de basses émissions. Depuis le 1er février 2017, les véhicules émettant trop de particules polluantes y sont interdits. Une LEZ est en vigueur en **région bruxelloise** depuis le 1er janvier 2018, et à **Gand** depuis 2020. Malines et Willebroek ont également envisagé d'instaurer une LEZ, mais ont abandonné ce projet en raison de sa complexité.

### D'une LEZ à l'autre

Le gouvernement flamand a reporté au 1er janvier 2026 le durcissement de la LEZ d'Anvers et de Gand initialement prévu pour le 1er janvier 2025. Ce durcissement mettra l'accent sur les émissions d'oxydes d'azote (NOx) plutôt que sur les émissions de suie. Par conséquent, les voitures de société diesel relevant de la norme Euro 5 et les voitures de société essence relevant de la norme Euro 2 ou inférieure ne seront plus autorisés à accéder à la LEZ. Ce report faisant écho à la crise énergétique et à l'inflation accorde aux habitants et aux visiteurs plus de temps pour s'adapter aux normes plus strictes. Il n'y aura pas de report à Bruxelles, où la date du 1er janvier 2025 est maintenue.

À partir de 2035, seules les véhicules et les camionnettes **zéro émission** seront encore autorisées à accéder aux **LEZ**. Pour ce faire, les conditions d'admission des véhicules roulant aux carburants fossiles seront systématiquement durcies à partir de 2031. Le gouvernement flamand fixe le calendrier de mise en œuvre de la politique zéro émission, mais c'est aux autorités locales qu'il appartient de décider de l'instauration ou du maintien d'une LEZ.



## Wallonie

En Wallonie, l'ensemble du territoire deviendra une LEZ à partir du 1er janvier 2025. Les véhicules relevant de la norme Euro 3 ne pourront plus y circuler s'ils parcourent plus de 3000 kilomètres par an. Il s'agit concrètement des véhicules mis en circulation jusqu'en 1996. L'interdiction relève d'une décision du gouvernement wallon et s'applique à toute la région.

Les règles évolueront les années suivantes :

- janvier 2025 : interdiction pour les véhicules relevant de la norme Euro 3 ou inférieure
- janvier 2026 : interdiction pour les véhicules relevant de la norme Euro 4
- janvier 2028 : interdiction pour les véhicules diesel relevant de la norme Euro 5
- janvier 2030 : interdiction pour les véhicules diesel relevant de la norme Euro 6

En outre, depuis 2020, les communes wallonnes peuvent décider librement d'instaurer une zone de basses émissions. À ce jour, aucune commune wallonne ne l'a fait.



# 3. Dérogations

Le gouvernement flamand prévoit la possibilité de déroger aux critères d'accès aux LEZ. Une dérogation peut être accordée pour :

- **les aidants proches de personnes dépendantes**, à condition qu'ils disposent d'un agrément et qu'eux-mêmes ou les personnes dépendantes vivent dans la LEZ
- **les personnes en situation de handicap** qui, en raison de leur handicap, doivent utiliser une boîte automatique
- **les parents d'un enfant en situation de handicap** domicilié chez l'autre parent



## 4. Comment se déroulent les contrôles ?

Contrairement à d'autres pays, qui utilisent principalement des vignettes, le respect des LEZ à Anvers, Bruxelles et Gand repose sur la **reconnaissance de la plaque d'immatriculation**. La plaque d'immatriculation est vérifiée dans une base de données centrale de la DIV (Direction pour l'Immatriculation des Véhicules), ce qui permet d'identifier le type de véhicule et ses émissions. Des amendes sont infligées aux véhicules qui entrent illégalement dans une LEZ.

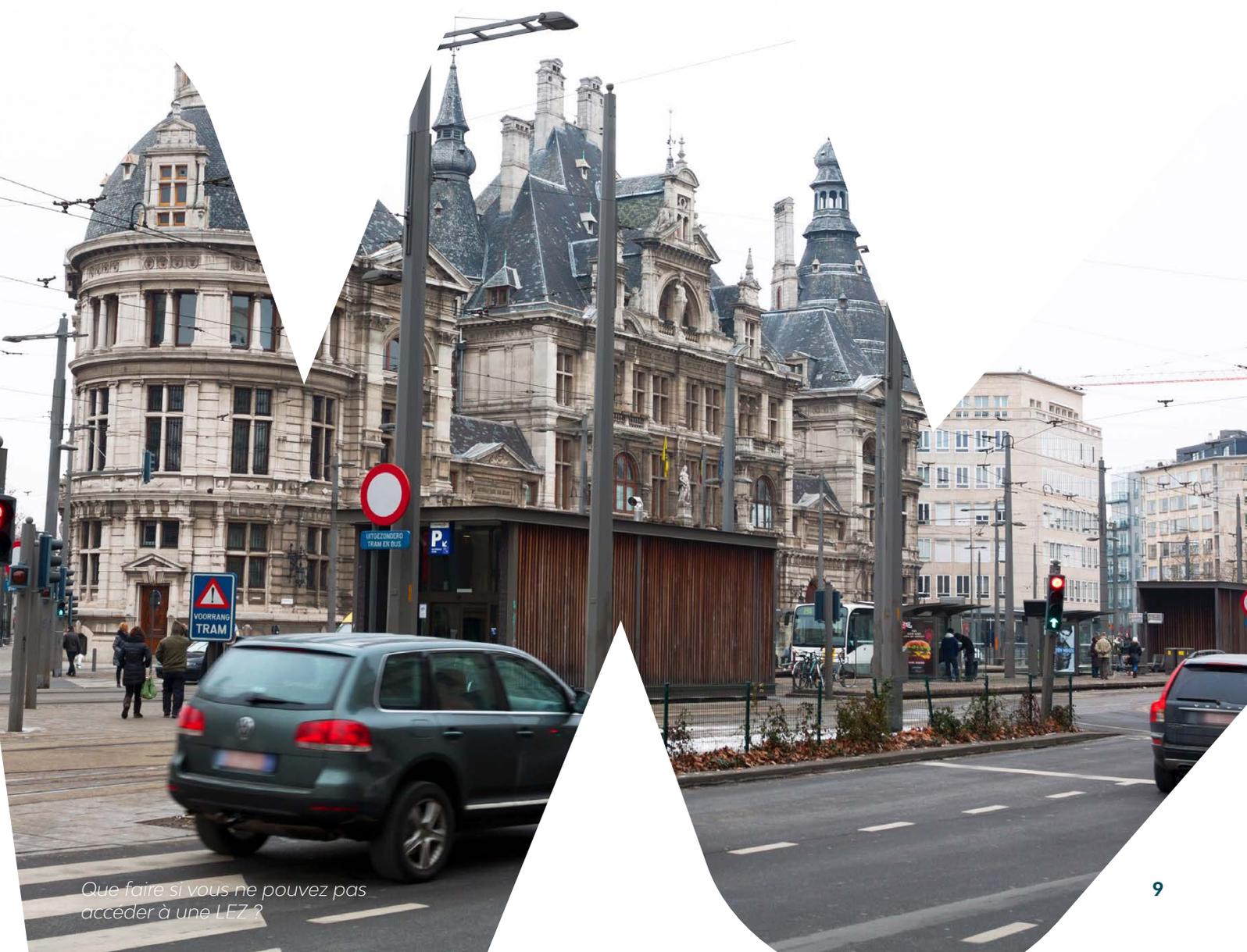
Pour les **plaques étrangères**, ce contrôle est évidemment impossible. Les visiteurs étrangers doivent par conséquent enregistrer leur véhicule sur le site web de la ville concernée avant leur visite. Attention : un enregistrement en Région bruxelloise n'est valable qu'à Bruxelles. Un enregistrement sur le site de Gand est également valable à Anvers, car il vaut pour toute la Région flamande. Dans la LEZ d'Anvers, les plaques d'immatriculation néerlandaises font l'objet d'une exception : si le véhicule répond aux conditions d'admission dans la zone de basses émissions, il est inutile de l'enregistrer. Les véhicules néerlandais sont automatiquement enregistrés sur la base des informations contenues dans le registre d'immatriculation RDW (Rijksdienst voor Wegverkeer).



## 5. Que faire si vous ne pouvez pas accéder à une LEZ ?

À Anvers et à Gand, vous pouvez accéder aux LEZ en tant que conducteur d'une voiture de société diesel relevant de la norme Euro 4, à condition d'acheter une autorisation vous permettant d'accéder à la LEZ pendant 1 semaine, 1 mois, 4 mois ou 1 an. Les deux villes appliquent des tarifs distincts.

Toute personne conduisant un véhicule qui ne répond pas aux critères mais qui doit quand même entrer dans la LEZ peut acheter un **pass d'une journée** à Bruxelles, Gand et Anvers. Le pass LEZ d'une journée n'est valable que dans la zone pour laquelle vous l'avez acheté, et pas dans d'autres villes ayant une zone de basses émissions. Vous pouvez acheter maximum 8 pass d'un jour par an et par véhicule dans chaque LEZ.



## 6. Anvers



**Où** Tout le centre-ville et une partie de la rive gauche (Linkeroever).

**Quels véhicules sont autorisés ?**

- Voitures de société diesel relevant de la norme Euro 5 et 6
- Voitures de société essence et véhicules LPG, CNG et LNG relevant de la norme Euro 2 minimum
- Hybrides rechargeables dont les émissions n'excèdent pas 50g/km. Pour les hybrides rechargeables aux émissions plus élevées, l'accès repose sur la norme Euro

**Pass LEZ d'un jour**

Les conducteurs de véhicules dont l'accès est refusé en raison de leur norme Euro peuvent acheter jusqu'à 8 fois par an un pass d'un jour au prix de 35 €.

**Amendes**

Les amendes vont de 150 € pour la première infraction à 350 € pour la troisième infraction dans les 12 mois.

**Accès après paiement**

Pour les voitures de société diesel relevant de la norme Euro 4, vous pouvez acheter un accès temporaire pour 1 semaine, 1 mois, 4 mois ou 1 an. Les tarifs varient en fonction de la période souhaitée.

**Conditions d'accès 1/1/2020 - 31/12/2024 (prolongé jusqu'au 31/12/2025)**

Euronorm	Diesel	Benzine, LPG, CNG, LNG
Euro 6/VII	libre accès	libre accès
Euro 5/V*	libre accès	libre accès
Euro 4/IV	accès après paiement	libre accès
Euro 3/III	pas d'accès	libre accès
Euro 2/II	pas d'accès	libre accès
Euro 1/I	pas d'accès	pas d'accès
Plus ancien qu'Euro 1	pas d'accès	pas d'accès

\* Pour les camions de plus de 3,5 tonnes, la désignation EEV (Enhanced Environmentally friendly Vehicle) est parfois utilisée. EEV équivaut à la norme Euro 5/V.



# 7. Bruxelles



**Où** Toute la Région de Bruxelles-Capitale, les 19 communes, à l'exception du Ring de Bruxelles et d'une partie de l'autoroute E411.

**Quels véhicules sont autorisés ?** Bruxelles prévoit un calendrier qui montre jusqu'à quand votre véhicule est autorisé à circuler.

**Pass LEZ d'un jour** Les conducteurs de véhicules dont l'accès est refusé en raison de leur norme Euro peuvent acheter jusqu'à 8 fois par an un pass d'un jour au prix de 35 €.

**Amendes** Le non-respect des critères d'accès à la LEZ engendre une amende de 350 €.

## Conditions d'accès 1/1/2020 - 31/12/2024

Diesel, plug-inhybride	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Euro 6d	libre accès							pas d'accès	
Euro 6d - Temp	libre accès					pas d'accès			
Euro 6 b,c	libre accès					pas d'accès			
Euro 5	libre accès		pas d'accès						
Euro 4 et inférieur	pas d'accès								

Benzine, LPG, CNG	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Euro 6d	libre accès								
Euro 6d - Temp	libre accès							pas d'accès	
Euro 6 b,c	libre accès							pas d'accès	
Euro 5	libre accès							pas d'accès	
Euro 4	libre accès							pas d'accès	
Euro 3	libre accès					pas d'accès			
Euro 2	libre accès		pas d'accès						
Euro 1 et plus ancien	pas d'accès								



# 8. Gand



**Où** Le centre-ville de Gand (= la zone à l'intérieur du R4).

**Quels véhicules sont autorisés ?**

- Voitures de société diesel relevant de la norme Euro 5 et 6
- Voitures de société essence et véhicules LPG, CNG et LNG relevant de la norme Euro 2 minimum

**Pass LEZ d'un jour**

Les conducteurs de voitures dont l'accès est refusé en raison de leur norme Euro peuvent acheter jusqu'à 8 fois par an un pass d'un jour au prix de 35 €.

**Amendes**

Vous risquez une amende de 150 € si vous entrez illégalement dans la LEZ.

**Accès après paiement**

Pour les voitures de société diesel relevant de la norme Euro 4, vous pouvez acheter un accès temporaire pour 1 semaine, 1 mois, 4 mois ou 1 an. Les tarifs varient en fonction de la période souhaitée.

## Conditions d'accès 1/1/2020 - 31/12/2024 (prolongé jusqu'au 31/12/2025)

Norme Euro	Diesel	Essence, LPG, CNG, LNG
Euro 6/VII	libre accès	libre accès
Euro 5/V*	libre accès	libre accès
Euro 4/IV	accès après paiement	libre accès
Euro 3/III	pas d'accès	libre accès
Euro 2/II	pas d'accès	libre accès
Euro 1/I	pas d'accès	pas d'accès
Plus ancien qu'Euro 1	pas d'accès	pas d'accès

\* Pour les camions de plus de 3,5 tonnes, la désignation EEV (Enhanced Environmentally friendly Vehicle) est parfois utilisée. EEV équivaut à la norme Euro 5/V.



# 9. Conséquences pour votre flotte

Vos conducteurs souhaitent utiliser un véhicule en ville, même dans le futur ? Ils ont alors tout intérêt à opter pour un **voiture de société électrique**. Les VE sont en plein essor, notamment suite à l'introduction de la nouvelle réglementation fiscale en juillet 2023.

À première vue, les voitures de société en Belgique sont donc peu impactées par l'instauration des LEZ.

Pour en savoir plus, veuillez contacter le [département Consultancy](#) ou votre Account Manager LeasePlan.



